



# LE DROIT A CONGES PAYES EN ARRET DE TRAVAIL

## Exercices de niveau 1

## Avant de démarrer

La loi du 24 avril 2024 nous mets en conformité avec les règles de l'union européenne en matière de congés payés.

Ainsi en matière de congés payés, les arrêts de travail pour maladie non-professionnelle ne produisait pas de droits à congés payés dans notre pays

Pour résumer la situation actuelle est la suivante :

### L'acquisition de congés en période d'arrêt de travail

LOIS DU 24 avril 2024		
	Maladie non professionnelle	Accident du travail ou mal prof.
Droit à congés payés	2 jours ouvrables Ou 1,67 jours ouvrés  Par MOIS	2,5 jours ouvrables Ou 2,08 jours ouvrés  Par MOIS
Limitation du droit à congés	Aucune limitation basée sur la durée de l'arrêt de travail	

Avant cette loi		
	Maladie non professionnelle	Accident du travail
Droit à congés payés	Aucun droit	2,5 jours ouvrables Ou 2,08 jours ouvrés  Par MOIS
Limitation du droit à congés	Aucun droit	Droit à congé dans la limite d'un an d'arrêt de travail

## Les autres disposition de la loi

Le Calcul de l'indemnisation des congés en règle du dixième	Les salaires de la période de maladie prennent en compte <b>80%</b> du salaire normal qui aurait été versé en cas de travail effectif
La rétroactivité des droits à congés	Sur la période du 1 <sup>er</sup> décembre 2009 au 24 avril 2024
Droit d'information du salarié	Le salarié doit être informé de ses droits à congé sur le bulletin suivant l'arrêt de travail
Le report des congés qui n'ont pas pu être pris du fait d'un arrêt de travail	Report sur 15 mois après information du salarié par l'employeur. Si l'employeur n'a pas informé son salarié dans ce cas, le délai de report est de 2 ans après la date de la loi soit le 23/4/2026

La règle des 4 semaines équivalant à un mois complexifie la situation.

Si on la prend comme base, il faut dans un calcul d'acquisition partir du calcul de l'acquisition des 2.50 jours de congés pour 4 semaines en soustrayant les périodes de maladie.

Puis dans un deuxième temps calculer l'acquisition pour maladie en limitant le cumul à 5 semaines de congés.

Exemple : 13 semaines de maladie :

**Semaines d'activité** =  $52 - 13 = 39$  semaines

Durée en mois période d'activité =  $39 \text{ semaines} / 4 \text{ semaines} = 9.75$  semaines.

**Acquisition de congés sur période d'activité** =  $9.75 * 2.5 \text{ jours} = 24.38$  arrondi à 28 jours

Maximum de congés sur période de maladie =  $30 \text{ jours} - 28 \text{ jours} = 2 \text{ jours}$

Durée en mois période de maladie =  $12 \text{ mois} - 9.75 \text{ mois} = 2.25$  mois

**Acquisition de congés théorique sur période de maladie** =  $2.25 \text{ mois} * 2 \text{ jours} = 4.5 \text{ jours}$

**limités à 2 jours**

**Acquisition globale** =  $28 + 2 = 30$  jours.



## L'acquisition de jours de congés



### 1<sup>er</sup> cas

Date arrêt de travail pour maladie	Du 1/6/N-1 au 31/5/N
------------------------------------	----------------------

Calculez le droit à congés payés éventuel de ce salarié en jours ouvrables et en jours ouvrés et comparez à la situation précédente

### 2<sup>ème</sup> cas

Date arrêt de travail pour accident du travail	Du 1/6/N-1 au 31/5/N
Mode de calcul des congés	Jours ouvrables

Calculez le droit à congés de ce salarié

### 3<sup>ème</sup> cas

Date arrêt de travail pour maladie (N = année bissextile)	Du 1/6/N-1 au 30/11/N-1
---	-------------------------

Calculez le droit à congés payés éventuel de ce salarié en jours ouvrables sur la base de 1 mois = 1 mois civil

### 4<sup>ème</sup> cas

Date arrêt de travail pour maladie (N = année bissextile)	Du 1/6/N-1 au 30/11/N-1
---	-------------------------

Calculez le droit à congés payés éventuel de ce salarié en jours ouvrables sur la base de 4 semaines = 1 mois civil

### 5<sup>ème</sup> cas

Date arrêt de travail pour maladie	Du 1/4/N au 28/4/N
------------------------------------	--------------------

Travaux à effectuer :

Calculez le droit à congés payés éventuel de ce salarié en jours ouvrables sur la base de 4 semaines = 1 mois civil



## L'indemnisation des jours de congés

6<sup>ème</sup> cas

Salaire de base	3 500.00 €
Prise de congés	Lundi 1 <sup>er</sup> aout
Durée des congés	Du 1 <sup>er</sup> aout au 22 aout
Date de l'arrêt du travail	Du 1/9/N-1
Reprise du travail	Le 1 <sup>er</sup> janvier N
Total des salaires bruts de la période de maladie	11 500.00 €
Total des salaires bruts de la période d'activité	28 000.00 €
Mode de calcul de la retenue pour absence	En jours ouvrables moyens = 26 jours /
Règle de calcul de la durée de congés	2.5 jours par mois civil

Calculez le salaire brut du mois d'aout